

AMAP « le panier vanvéen »
23 rue Jean Bleuzen 92170 Vanves
Référentes fruits :
Lucie Moulis lepaniervanveenamap@free.fr 06 09 14 17 67
Cécile Braun c-braun@arteFrance.fr 06 70 73 47 61

Maison Gaillard - Production fruitière
110 rue Royale
78580 Les Alluets le Roi

Contrat d'engagements pommes et poires bio 2019-2020

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 9 distributions entre le 15 octobre 2019 et le 18 février 2020.

Partage et distribution des paniers : le mardi de 18 h 30 à 20h00 au Marché couvert de Vanves

Planning des 9 distributions (tous les 15 jours) et de la répartition des chèques :

- 15, 29 Octobre, 12 et 26 Novembre, 10 Décembre, 07 et 21 Janvier : **1 ou 2 chèques***
- 04 Février (sous réserve selon la récolte) **1 chèque**
- 18 Février (sous réserve selon la récolte) **1 chèque**

Prix à l'unité sur la base de 3,50 € le kg de pommes et 4,50 € le kg de poires :	
Panier Pom-Poires (3,5 Kg Pommes + 1,5 kg Poires)	19 €
Demi-panier Pom-Poires (1,75 kg Pommes et 750 g Poires)	9,50 €
Total contrat pour 9 distributions : 171 € pour 1 panier / 85,50 € pour 1/2 panier, payable en 3 chèques *	

* Il est possible de payer les 7 premières distributions en 2 chèques qui seront encaissés entre la 1^{ère} distribution et le 31 janvier au plus tard pour cause de fermeture de l'activité comptable 2019.

- > Pour 1 panier de Pom-Poires : 1 chèque de **133 €** (ou 2 de 66,50 €) / 7 distrib. et 2 chèques de **19 €** / 8^{ème} et 9^{ème} distrib.
- > Pour 1/2 panier de Pom-Poires : 1 chèque de **66,50 €** / 7 distrib. et 2 chèques de **9,50 €** / 8^{ème} et 9^{ème} distrib.

	Quantité	Chèques
Panier Pom-Poires		
Demi-panier Pom-Poires		
Total du ou des 1ers chèques (7 distributions)		
Total du 2ème chèque (1 distribution)		
Total du 3ème chèque (1 distribution)		

Montant global du contrat à l'ordre de la Maison Gaillard

Merci de noter le nom au dos du chèque s'il est différent du contractant

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (paiement à la souscription puis en décembre si la quantité récoltée le permet)
- assurer une permanence de distribution si nécessaire
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) aux distributions
- participer aux réunions de bilan

Engagements du producteur fruitier partenaire :

- livrer les quantités de fruits ci-dessous aux dates ci-dessus. Les variétés de fruits évoluent au fil de la saison.
- être présent chaque fois que cela est possible aux distributions et accueillir les adhérents à la Maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement s'ils le souhaitent
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs : Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

La Maison Gaillard SCANERA ce contrat qui sera conservé avec les documents de notre Amap.

PAS D'AGRAPHES merci

Fait à Le

Nom(s), mail en majuscule et téléphone de l'adhérent :

.....
.....

Signature

Nom de l'agriculteur : Dominique Gaillard Signature.....